



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C 12/2025

Vevey, le 25 août 2025

Création d'un observatoire social, renfort de compétences et co-construction

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Consécutivement au résultat de la votation communale du 29 juin 2025, la Municipalité prend acte qu'elle ne pourra pas investir le crédit nécessaire à l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance, mais reste toutefois fidèle à ses engagements et poursuit son action dans le cadre de ses compétences et de sa stratégie pluridisciplinaire.¹

Dans l'immédiat, respectant son budget et ses compétences, afin de répondre aux enjeux actuels dans l'espace public, elle va :

- Valoriser et renforcer la visibilité du travail social, des services de la Ville, ainsi que des partenaires spécialisés ;
- Dispenser cet automne le programme de formation pour les équipes de voirie, services techniques et travailleuses et travailleurs sociaux, axé sur l'identification des situations à risque ou préoccupantes et les techniques d'interaction et de médiation, pour prévenir ou désamorcer les tensions et garantir l'orientation vers les dispositifs d'aide ;
- Porter la voix des publics non représentés dans les démarches participatives des services de planifications, notamment dans le cadre du projet d'aménagement de l'interface gare.

Conformément à sa mission et au programme de législature 2021-2026, le Service de la cohésion sociale intervient en subsidiarité aux acteurs sociaux et sanitaires régionaux, ce qui se traduit souvent par un travail de coordination. La question des usages de l'espace public et de ses sources de tensions mérite d'être documentée en continu de manière harmonisée, et suivie de près afin d'intervenir de manière réactive et ciblée.

Aussi, pour se doter d'un tel outil de pilotage, efficace face aux défis sociaux croissants, la Municipalité a validé en sa séance du 18 août 2025 la création d'un observatoire social veveysan rattaché au Service de la cohésion sociale, avec la mission de :

- Centraliser et analyser les indicateurs sociaux (précarité, hébergement d'urgence, santé publique, sécurité perçue) ;
- Produire des diagnostics réguliers permettant un suivi dynamique de l'évolution des situations sociales ;
- Formuler des recommandations et proposer des actions proactives en lien avec le réseau communal et associatif ;
- Préciser les ressources nécessaires au renfort du travail social dans le contexte actuel ;

¹ [Communication au Conseil communal du 22 janvier 2024](#)

- Favoriser le dialogue et la participation de tous les acteurs du terrain (services et bureaux de la Ville, partenaires de la santé et de l'accompagnement social, actrices et acteurs du tissu économique local, écoles, population, etc.) ;
- Gérer les plaintes des citoyennes et citoyens de manière appropriée, en documentant leur traitement, afin d'alimenter l'analyse et l'amélioration continue.

Considérant le rôle crucial de la police de proximité pour favoriser le vivre-ensemble dans nos espaces publics, l'ASR reste un partenaire essentiel dans ce cadre.

L'observatoire social veveysan intégrera en son sein la plateforme « précarité », chargée de centraliser et coordonner les informations et intervention de terrain, assurer une veille active sur l'évolution des publics concernés et élaborer des rapports et propositions à la Municipalité.

Enfin, l'observatoire social favorisera une communication transparente avec le Conseil communal et la population, par un rapport annuel notamment.

Ces mesures sont la garantie que la création de tout nouveau dispositif (par exemple le travail social hors murs - TSHM) répondra à des besoins identifiés et objectivés, sur la base d'un diagnostic consolidé réalisé grâce au fonctionnement optimal de l'observatoire social veveysan. Elles permettent aussi d'agir de manière parallèle et coordonnée sur l'ensemble des mesures sociales annoncées. Cette décision étant actée, l'administration travaille actuellement sur un nouveau calendrier et les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif social. Par ailleurs, le travail social est représenté dans diverses disciplines à tous les niveaux de la procédure des mandats d'étude parallèle pour le réaménagement de l'interface gare sud.

La Municipalité tient également à partager avec le Conseil communal sa préoccupation sur la situation de terrain en matière de précarité, qui nécessite de mobiliser les ressources prioritairement sur le maintien et la recherche de locaux pour les dispositifs d'accueil et d'hébergement afin de pouvoir y orienter les personnes concernées.

En effet, l'ensemble des partenaires socio-sanitaires de terrain ont fait état récemment d'une augmentation significative du nombre de personnes sans abri, et de la saturation, voire du débordement des structures d'accueil à disposition. En effet, la fermeture du Hublot en mai dernier engendre un vide de lits d'urgence dans tout l'est vaudois. Les perspectives en termes de financement cantonal des structures régionales pèsent également sur le rôle subsidiaire des communes qui doivent désormais prévoir d'intervenir pour maintenir les structures présentes pour les personnes en situation d'addiction ou pour un accueil en journée, comme la Fondation AACTS.

En recentrant ainsi son action, la Ville de Vevey réaffirme son attachement à la co-construction des solutions avec l'ensemble de ses partenaires et sa volonté de renforcer durablement la cohésion sociale et le sentiment de sécurité dans l'espace public.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 25 août 2025

Au nom de la Municipalité
Le Vice-Syndic Le Secrétaire a.i.



Pascal Molliat Chloé Milner

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Gabriela Kämpf